



**BULLETIN
DE LA SECTION FO ALSTOM SIF**

**ATTENTION DANGER :
TENTATIVE DE HOLD-UP SUR LA SUBVENTION DU CE**

La direction verse actuellement une subvention égale à 3,5% de la masse salariale au CE SIF pour le financement des activités sociales et culturelles. La direction n'a pas le droit de diminuer ce pourcentage de manière unilatérale. Or, à l'occasion de la mise en place du "Grand Saint-Ouen", la direction souhaiterait diminuer le taux de subvention versée au CE SIF pour l'aligner sur les taux pratiqués sur les autres établissements. Dans un premier temps, la direction a proposé aux organisations syndicales un accord diminuant la subvention du CE à 2,3% en échange d'un supplément d'élus aux instances représentatives du personnel pour la prochaine mandature (de janvier 2010 à janvier 2012). FO et CGT ayant refusé, il est maintenant mis à l'ordre du jour de la réunion de CE du jeudi 26 mars la diminution à 2,3% de la subvention versée au CE. La direction dit en substance: *"une partie du budget du CE SIF est actuellement utilisée pour payer les frais d'admission au restaurant d'entreprise [ligne "SIF SALARI" sur votre ticket de cantine correspondant aux frais de fonctionnement], et comme la direction prendra en charge ces frais sur les trois restaurants d'ATagora, la subvention doit être réduite"*.

Or, la convention de constitution du restaurant interentreprises signée en 2006 par Alstom Transport, le CE SIF et Alstom CSY, et les conditions particulières d'adhésion signées par Eurest, Alstom Transport et le CE SIF, qui ont été transmises dernièrement aux membres du CE, indiquent que la participation du CE SIF aux frais de fonctionnement du restaurant est nulle.

Dans ces conditions, accepter une diminution de la subvention de 34% reviendrait à faire un cadeau à la direction et à spolier les salariés de SIF de prestations du CE pour un montant moyen d'environ 700 € par an et par salarié. A noter que ceci lèserait tout particulièrement ceux qui sont dans le bas de l'échelle des salaires. En effet, ceux-ci ont le droit de recevoir du CE une part plus importante de prestations que ceux qui ont un quotient familial plus élevé.

La section FO se prononce clairement pour le maintien de la subvention du CE à 3,5%.

POLLUTION DU SITE : LA DIRECTION LEVE UN COIN DU VOILE

La direction a finalement remis aux membres du CE un rapport sur la pollution des terres excavées en mars-avril 2007 lors de la construction des bâtiments C1 et C3. Contrairement à ce que la direction avait affirmé auparavant, ce sont les terres excavées les plus polluées qui ont été stockées en face du bâtiment L. Ces terres contiennent des PCB (Pyrène et produits apparentés) à une concentration supérieure au taux légal admissible, qui est de 50 mg/kg. Les tas de terre ont été faits en fonction de la concentration en PCB qui peut aller jusqu'à plusieurs milliers de mg/kg. Les PCB sont classés par l'OMS comme probablement cancérigènes. Une bâche en polyéthylène haute densité a été mise en place en juillet 2008 pour protéger les personnes du contact avec des poussières contaminées aux PCB, en remplacement des bâches légères en polyane qui parfois s'envolaient. Constatons qu'on a attendu plus d'un an pour protéger efficacement les personnes de l'envol des poussières !

FO a demandé à la direction en CE et en CHSCT les résultats des analyses faites sur les sols et la nappe phréatique sur le reste du site.

A PROPOS DE LA CARTE AMEX...

Plusieurs collègues ont eu des problèmes de découvert bancaire à cause de la carte AMEX. Précisons que **la direction n'a pas le droit d'imposer à un salarié d'ouvrir un compte personnel pour faire fonctionner une carte AMEX.** De plus, la convention collective nationale des ingénieurs et cadres indique que les frais de séjour professionnel "*doivent normalement faire l'objet d'une avance suffisante.*" **FO a demandé en CE que la direction permette aux salariés (I&C ou ATAM) qui le souhaitent de bénéficier du système d'avance de frais qui existait auparavant.** Si vous rencontrez des problèmes à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

- Je souhaite adhérer à FO

- Je souhaite recevoir des informations syndicales de la section FO SIF par e-mail

à l'adresse Internet suivante :@.....

fréquence moyenne à ne pas dépasser (1 mail par jour, 1 mail par semaine, ...) :

NOM :

PRENOM :

Pour tout contact : Charles MENET, délégué syndical FO, tél. 01 40 10 60 18; Xavier KREBS, délégué du personnel FO, p.6004; Yves STROBBE, délégué du personnel FO, p.6617.

Pour obtenir des informations complémentaires, consulter les sites Internet FO : www.force-ouvriere.fr (confédération), www.fo-metiaux.com (fédération de la métallurgie), www.uci-fo.com (Union des Cadres et Ingénieurs).